

263/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Absents : Florent LE HERVÉ

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

**Objet : 6<sup>ème</sup> Biennale Breizh Aquarelle : Convention d'exposition**

La 6<sup>ème</sup> Biennale Internationale Breizh Aquarelle se déroulera du 13 Avril au 5 Mai 2024 sur deux sites d'exposition :

- L'espace du Roudour à Saint-Martin-Des-Champs
- Les Halles à Guerlesquin

Une convention entre les parties – La commune de Guerlesquin et l'association Breizh Aquarelle - versée en annexe indique notamment la refacturation par la commune de Guerlesquin à l'association Breizh Aquarelle des charges d'électricité, suivant un relevé effectué avant et après l'événement, au tarif en vigueur à cette période.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention avec l'association Breizh Aquarelle et de refacturer les charges d'électricité du 13 Avril au 5 Mai au tarif en vigueur à cette période, selon un relevé effectué avant et après l'événement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'association Breizh Aquarelle et de refacturer les charges d'électricité du 13 Avril au 5 Mai au tarif en vigueur à cette période, selon un relevé effectué avant et après l'événement.**

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY